

Juin 2012



maison
de l'emploi
Grand Alès
Cévennes

Regards croisés

sur deux économies

Soirée d'échanges
thématisques :
Économie classique
Économie Sociale et Solidaire

Bilan de la soirée

19 juin 2012





Table 1 Le recrutement

Animateur Jean-Pierre DE FARIA (CCIT Alès Cévennes)

Rapporteur Michel BOUQUET (La Clède)

Participants

Marc PEYROCHE (MdE)

Stéphane CLOTEAUX (Strattitude RH)

Dominique LECERF (OPCALIA)

Ludovic REY-ROBERT (CD3E)

Alain RIOU (PROMAN)

Alain FAVEDE (JUBIL Intérim)

Caroline RIFFARD (Pôle Emploi)

Colette RUEGGER (SARL RRR)

Autour de la table les invités représentent un panel riche de par sa diversité :

Représentant d'agences intérimaires, spécialiste GRH, employeur, pôle emploi, syndicat employeur, directeur de structure de l'ESS, développeur de projet, OPCA.

Comment d'une part arriver à mettre en adéquation l'offre et la demande : des entreprises qui ont un besoin en salariés, des salariés qui sont en attente d'un emploi ?

Les invités constatent que très souvent paradoxalement il est difficile de faire correspondre ces deux besoins.

Plus que la compétence et le savoir-faire qui au demeurant sont essentiels, le savoir être est un élément fondamental pour le recrutement d'un nouveau salarié ; Savoir être qui permet au salarié de développer des capacités d'adaptation rapide aux besoins du poste à pourvoir, capacité d'intégration, rigueur dans l'exécution des tâches, respect de la consigne etc....

Autour de la table les présents constituaient un panel riche d'outils utiles au recrutement et à l'intégration dans l'entreprise :

o l'ESS en premier lieu qui peut être un sas vers l'insertion professionnelle en remobilisant la personne sur son parcours professionnel et en expérimentant des nouveaux savoirs faire et savoir être

o l'OPCA ensuite qui peut permettre d'approfondir des connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences par le biais de la formation
o Pôle emploi qui au travers des différents outils mis à disposition (EMT, aide au recrutement, recrutement par simulation etc...) peut soutenir l'employeur dans sa démarche de recrutement
o les agences d'intérim véritables passeurs entre les structures de l'insertion et de l'ESS vers l'entreprise classique...

Alors après un débat et des échanges riches, pour conclure que faut-il améliorer ?

Certes des efforts d'imaginaires, d'innovations sont encore à mettre en œuvre dans tous les domaines relatifs au recrutement.

Mais l'une des pistes opérationnelles retenues qui reste à développer une réelle synergie entre tous ces acteurs qui se reconnaissent ou finiront par se reconnaître comme des acteurs économiques à part entière avec leurs spécificités, en créant un véritable réseau au sein duquel les interlocuteurs échangent, se mobilisent pour être une ressource pour l'autre, un vivier, un point d'appui dans l'objectif d'améliorer le recrutement et l'adaptation des salariés sur notre territoire.

En ce sens cette rencontre est un premier pas vers la mise œuvre de cette synergie.



Table2 Les financements

Animateur Aurélien DELSOL (AIRDIE)
Rapporteur Cyril LAURENT (Alès Myriapolis)

Participants

Alice JOLLIVET (Gard Initiative)
Martine DONDINI (Banque Postale)
Serge DONDINI (Mairie St Victor de Malcap)
Annie GAYDOU (MdE Grand Alès)
Jean PANSIER (Trésorier CCIT)

Quelles sont les sources de financement existantes pour chacune des deux économies ?

o Les organismes financiers propres à l'ESS ont certes une lecture de financiers, mais avec un prisme où l'humain a une place prépondérante et un projet où l'utilité sociale a toute sa place. La notion de prise de risque est étudiée de manière différente, car les garanties sont très différentes avec le secteur de la finance traditionnelle. Egalelement, la rentabilité de l'entreprise étudiée est évaluée de manière distincte, l'ESS étant plus souple sur les ratios de rentabilité, la montée en puissance...

Quelles différences existent entre outils de l'ESS et de l'économie traditionnelle ?

o L'AIRDIE propose des outils spécifiques (prêt participatif jusqu'à 60 k€, prêts avec différé de remboursement important et à taux 0% ...), qui n'existent pas au niveau du secteur financier traditionnel,

o Le secteur financier traditionnel a des outils (petites interventions au capital avec MELIES, capital risque régional avec SORIDEC ou ESSOR PME ...) qui font défaut à l'ESS, qui a également besoin de capacités de petites interventions (moins de 5000 €), de produits de capital risque solidaire sur du moyen / long terme ...

o Nécessité de compléter par de l'intervention bancaire pour le secteur traditionnel (GARD INITIATIVE : mixte prêt personnel Gard Initiative et complément bancaire obligatoire), alors que l'ESS a des modalités d'intervention qui peuvent aisément se substituer au bancaire (notamment les subventions d'investissement des collectivités territoriales).

o L'ESS n'a pas d'outil de financement court terme, à la différence du secteur traditionnel, ce qui peut être pénalisant pour les activités de l'ESS.

o Les marchés publics intégrant une clause d'insertion peuvent également être un moyen pertinent pour aider au financement des structures de l'ESS, notamment en créant un partenariat gagnant – gagnant avec les collectivités territoriales non basé sur des subventions.

Synthèse :

Les 2 secteurs possèdent des outils, des structures et des caractéristiques qui lui sont propres, fruits de l'histoire de ces secteurs. A l'heure actuelle, sous la pression des évolutions de ces 2 secteurs, et des convergences qui ont de plus en plus lieu, **la tendance est à optimiser et mutualiser les avantages des uns et des autres, avec des offres mixtes, notamment proposées par les banques mutualistes**, certains acteurs restant sur des « niches » d'activités ou de profils de porteurs de projets.



Table3 Constats sur notre territoire

Animateur Emilie ROBERT (MdE Grand Alès)
Rapporteur Jean-Pierre ILLY (MdE / Alès Myriapolis)

Participants

Anne MINGAUD (Collectif IAE)
Annick FOURCADE (UT 30)
Laurent BASTIDE (CRES LR)
Jany SANS (PLIE Cévenol - Vivre en Cévennes)
Eveline MONTMEJEAN (CCIT - Observatoire)
Benjamin DECEUNINCK (Cévennes Libres)

Quels constats sur notre territoire ?

Sur le territoire du Pays Cévennes, on recense une forte présence de l'ESS. **L'ESS est une politique ancrée sur le territoire, fortement féminisée (69 % de salariés) avec un vieillissement des salariés (1/4 ont plus de 50 ans).**

Quel est l'avenir de l'ESS ?

Cévennes Libre considère l'emploi des femmes comme de l'emploi précaire, recours à de l'emploi de services. Il met en avant le service à la personne.

Ne pas confondre action d'insertion et ESS.

L'ESS englobe les Banques, les Coopératives et les petits chantiers d'insertion. Les Banques ne sont pas forcément dans les mêmes problématiques que les acteurs de l'ESS. Sur l'emploi féminin, les banques n'emploient pas des salariés précaires, l'emploi est féminisé car ce sont des emplois de bureau.

L'ESS est née d'un décret officiel en 1981. Elle se caractérise par un rassemblement des associations, coopératives, mutuelles. Ce n'est pas l'activité qui régit mais le statut.

L'entreprenariat social : 5 % classique et le reste dans l'ESS.

L'ESS est difficile à définir et à interpréter, le champ est vaste, il manque de visibilité.

Avec la crise, une mutuelle comprend qu'elle doit revendiquer son action, faire du sociétariat (exemple de la MACIF).

Les mutuelles sont-elles aujourd'hui dans une démarche marketing ou répondent-elles à un engagement sociétal que les gens recherchent ? Nous sommes dans une situation de crise pour peut-être encore 5-8 ans, les mutuelles veulent plus d'adhérents pour augmenter leurs prix.

Par rapport à l'opinion de l'ensemble de la salle, les intervenants pensent que l'ESS ce n'est que de l'insertion. Or, il y a des entreprises qui peuvent se développer et celles qui restent cantonner (étranglées : recherche de nouveaux financements, malaise dans les conseils d'administration). Le financement fige la position de certaines structures.

Avant l'association avait pour but d'avancer dans un cadre. Le financement a vocation de changer l'objet associatif, il y a moins d'identité propre. **Dans les prochaines années, on risque d'assister à des glissements, une recomposition forte, mais pas de retour en arrière.**

Ce point-là remet en cause la position des politiques publiques. La France est un pays de tradition, une culture importante du social. (Culture anglo-saxonne : charitable). L'ESS c'est de l'auto-promotion. Mécaniquement, l'ESS vit la crise de l'Etat (fiscalité), elle est confrontée à la valorisation des salaires. Les pouvoirs publics modifient fortement le paysage par l'allocation des financements.

Les sociétaires doivent participer aux décisions mais sans mettre en péril l'entreprise (ex de la



(Suite Table3)

MACIF).

Synthèse des constats :

Le domaine de l'insertion avec la crise ne faiblit pas ! Ne faudrait-il pas créer un fond public qui aide ce secteur ?

La crise a créé un effet de recrutement (organismes de formations).

Le statut associatif aujourd'hui a parfois du mal à distinguer les 2 axes.

Il est nécessaire de résoudre avec les partenaires la question de l'addiction à l'emploi.

Il faut également développer le partenariat avec les entreprises du secteur marchand, créer des passerelles (ex de FACE GARD).

L'insertion demeure encore un milieu difficile à comprendre et l'expression même d'insertion reste péjorative.

Les entreprises privées se développent de plus en plus dans le service à la personne.

On assiste à une sorte de démantèlement des secteurs de la jeunesse et des sports dans les structures de l'ESS.

Echanges dans la salle

Les objets et statuts varient, tout est une question d'individu, de management. Il ne faut pas tout réglementer. On doit impliquer, diffuser (chefs d'entreprises, syndicats...). Sur notre territoire, 60 % des entreprises ont des collaborateurs, 95 % des entreprises ont moins de 5 salariés.

On doit aller vers des croisements, mission d'insertion, conception du management. Le patron doit être engagé dans l'action. Comment être solidaire sur des métiers en tension ? Le Public de l'ESS : les jeunes et les femmes. Il y a un besoin important d'apprentis et de formation.

Les entreprises ont des marges qui diminuent, un recrutement ne doit pas coûter plus. Il y a 20 ans, on devait prouver qu'on avait mis en œuvre un niveau d'activité. De nos jours, il faut encore plus de résultats. Les structures subventionnées se doivent d'utiliser l'argent public de façon efficiente. On travaille pour trouver les financements (partenariat Eco-ESS) souvent avec des grands comptes.



Interventions

Intervention de Benjamin DECEUNINCK CEVENNES LIBRES lutte contre la fracture numérique ?

Cévennes Libres est une association qui va prochainement devenir un SCOP. Elle a été créée afin de lutter contre la fracture numérique chez les individus. Son but est de réaliser du partenariat, de l'activité d'insertion et de l'innovation pour des structures qui n'en ont pas les moyens. Certaines activités de cette association peuvent s'adresser aux entreprises de l'économie classique. (Accompagnement en ligne, suivi de clients...).

Intervention de Dominique LECERF OPCALIA : la formation c'est pas sorcier !

La formation doit répondre à de vrais besoins. Cependant, elle est complexe, il y a trop d'acteurs, on doit recenser des vecteurs communs (l'intérêt du salarié et de sa compétence).

Un OPCA est là pour orienter vers une formation mieux organisée (NB : réserve d'argent). Elle peut se tourner vers toutes les entreprises.



Table4 L'exemple du bâtiment

Animateur Michel MALPLAT (EVI BTI)

Rapporteur Sophie PRUNARETTY (MdE Grand Alès)

Participants

Jean-Claude POUSSIN (Bâtisseurs d'Avenir)

Mustapha FASSOULI (CMA Gard)

Emmanuel GIBERT (Arnal SOFOCEV)

Sandrine BARDIN (AIRELLE Intérim)

Qu'est-ce qu'une Entreprise d'insertion ?

Peut-elle venir en appui à une entreprise de l'économie classique ?

Après présentation de l'entreprise d'insertion EVI bâtiment, Michel MALPLAT a décrit son expérience de formation de personnel dans les trois métiers du bâtiment proposés : gros œuvre, électricité, plaquiste.

Il a, à différentes reprises, fourni de la main-d'œuvre à des entreprises du bâtiment qui en avaient besoin. Lui-même assure des chantiers dans le domaine privé ou pour des collectivités.

Michel MALPLAT, qui met en évidence comme point fort de son entreprise le fait que son personnel est payé 1 250 euros net/mois pour 35 h, est convaincu qu'**une entreprise de l'ESS peut apporter une plus-value à ses salariés pour une qualité de travail égale aux entreprises du secteur privé, sans toutefois être concurrentielle de manière déloyale mais tout simplement complémentaire.**

Les objectifs de l'entreprise d'insertion, soutenue financièrement par les collectivités territoriales, est avant tout de servir de tremplin, de former des gens, parfois très éloignés de l'emploi, et de les renvoyer vers le secteur privé.

Les contrats d'EVI ne pouvant excéder 24 mois en CAE. Un suivi social est mis en place par le référent chantier.

Réactions de Monsieur GIBERT et d'AIRELLE Intérim, entreprise intérimaire d'insertion :

La concurrence des entreprises de l'insertion peut être déloyale et l'entreprise privée respecte souvent l'obligation de responsabilité sociale de l'entreprise. Monsieur GIBERT est convaincu que l'entreprise se doit de défendre l'apprentissage et de former des jeunes de même qu'elle doit appliquer une certaine politique de gestion RH.

Les valeurs de l'ESS sont rapidement recadrées en termes de gouvernance.

Monsieur GIBERT s'investit également dans une activité associative, il met son savoir-faire de chef d'entreprise au service de l'Education Nationale pour amener des jeunes à découvrir les arcanes de la création d'entreprise, de l'entretien de recrutement et de la gestion.

Madame BARDIN d'AIRELLE INTERIM, elle-même salariée d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, estime que les salariés de l'insertion devrait suivre un « cursus », c'est-à-dire optimiser les CAE : quelques mois en entreprise d'insertion, quelques mois en entreprise intérimaire d'insertion puis contrat dans l'entreprise privée (intérimaire ou autre). La difficulté de la mise en place de ce processus est l'obligation de sortie positive (CDD à 6 mois, minimum). Elle doit rencontrer Monsieur MALPLAT sur cet axe.

Monsieur POUSSIN, bien qu'oeuvrant actuellement en tant que retraité des travaux publics,



(Suite Table4)

dans une association de parrainage dans le bâtiment, ne voit pas le bien fondé du rapport entreprise de l'ESS, entreprise privée. Il estime que de fait, les entreprises privées peuvent recruter eux-mêmes leur main-d'œuvre et la former.

Michel MALPLAT insiste sur le fait qu'une entreprise comme EVI BTI connaît, comme les autres, des problématiques de gestion, d'organisation et de recherche de marchés.

Mustapha FASSOULI, qui connaît bien l'entreprise EVI, inscrite à la Chambre des Métiers, estime que toute énergie en direction de la formation, de l'apprentissage et de l'intégration sociale et professionnelle est positive. Donc encourager la démarche de l'entreprise d'insertion vers l'économie privée présente un intérêt mais il faut avant tout que les réseaux se créent et que tout un chacun prenne ses responsabilités vis-à-vis de la formation.



Synthèse :

En conclusion, peu de différence parfois entre les deux économies, la limite est parfois floue si l'entreprise classique assume ses responsabilités sociales comme c'est le cas pour Monsieur GIBERT.

L'entreprise d'insertion est un passage très positif si elle amène les personnes à l'autonomie, à la formation et à retourner dans le cadre d'une entreprise privée c'est l'opinion de Madame BAR-DIN.

Tous s'accordent sur le fait qu'**une organisation sociale/sociétale qui mettrait le capital humain au centre de sa gouvernance avec un management orienté dans ce sens, sans perdre de vue les réalités incontournables du monde économique, tendrait à optimiser le monde du travail.**



Table5 Le droit

Animateur Maître VINOT (LVS Conseil)

Rapporteur Maryline NIEL (MdE Grand Alès)

Participants

Aimée NETANGE-COUDERC (UL FO)

Luc MARTIN (Agence Immobilière GLC)

Blandine ZIMMERMANN (FACE Gard)

Laurent BONNEFOI (BONNEFOI Chauffage)

Francis CHANOYE (SAEM'Alès)

Daniel MOURGUES (Entreprise Tout'Embal)

Que veut dire Economie Sociale et Solidaire ?

Le terme d'Economie Sociale et Solidaire regroupe un ensemble de coopératives, mutuelles, associations, syndicats et fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes (1 personne 1 voix), de solidarité entre membres et d'indépendance économique.

Les différentes économies peuvent être très schématiquement résumées comme ci-dessous :

1. le secteur privé commercial, à but lucratif et avec recherche de rentabilité ;
2. le secteur public qui est détenu par l'État et les collectivités ;
3. l'Economie Sociale et Solidaire, qui englobe un large éventail de groupes communautaires, de bénévoles et d'activités à but non lucratif.

Le champ de l'ESS ne favorise-t-il pas la précarité des emplois ?

Les participants relèvent que les aides notamment par le biais des contrats CUI-CAE sont plus importantes que dans le secteur privé et par conséquent cela ne favorise pas à créer une stabilité dans l'emploi. Il est noté que la situation économique actuelle n'avantage pas à des embauche en CDI quelque soit le secteur.

La gestion des ressources humaines n'est-elle pas plus facile en terme de droit social dans

les structures relevant du champ de l'ESS ?

Les dirigeants des structures de l'ESS sont des présidents dans la majeure partie des cas. Ils exercent leur mandat bénévolement et donc la gestion des contentieux, également, bénévolement. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y a pas 2 sortes de droit social mais bel est bien un seul. Les structures de l'ESS tout comme les chefs d'entreprise doivent appliquer le droit relevant du code du travail et des conventions collectives. Donc en résumé **les droits et obligations quelque soit le champ (privé, public ou ESS) sont identiques.**

Est-ce que la mise en concurrence des 2 économies n'entraîne pas des déséquilibres et de la concurrence déloyale ?

Après des explications sur les différences de perceptions entre les représentants des divers champs économiques, il en ressort une crainte, notamment dans le secteur d'activité du bâtiment, d'une concurrence assez importante sur les réponses aux appels d'offres.

La complémentarité du champ de l'ESS et du champ de l'économie privée ne semble pas claire et par conséquent difficile à envisager.

Il est proposé de réfléchir à cette complémentarité, et plus particulièrement dans les marchés où les clauses sociales d'insertion sont proposées.



(Suite Table5)

Est-ce une réalité de dire que les salariés du champ de l'ESS sont moins bien rémunérés ?

Les salariés champ économique de l'ESS sont moins bien rémunérés. Mais par rapport à quel critère ? Par rapport au nombre d'heures travaillées ? Par rapport au RTT ? Par rapport aux responsabilités ? Par rapport aux conventions collectives ?

Autant de questions que se posent les participants mais pour lesquelles ils n'ont pas de réponses...

Synthèse :

En conclusion, un bref tour de table est effectué afin d'avoir le ressenti de cette soirée. Les participants soulèvent l'intérêt de ce genre de manifestation. En effet, elle permet de se confronter à des domaines pas ou peu connus.



Quand l'ESS et l'économie classique rentrent dans le même cadre... Cie «Le Nez O Vent»



Avec nos remerciements,

Pour la participation des animateurs et rapporteurs de table,
Pour l'animation de Thibaut Gachon et des intervenants,
Pour la note d'humour de la Compagnie de théâtre Le Nez Au vent,
Et pour votre présence...

Plus d'infos sur l'ESS...

www.mde-alescevennes.fr
www.creslr.org
www.essenregion.org
www.cncres.org

**Retrouvez toute notre actualité et celle de nos partenaires
autour de l'emploi et la formation sur notre territoire**

- sur notre site Internet :

www.mde-alescevennes.fr

- sur notre page Facebook :

www.facebook.com/MaisonDeLEmploiGrandAlesCevennes

Maison de l'Emploi du Grand Alès en Cévennes

Espace Accueil Public
11, bis rue Pasteur - 30100 Alès
Tél. : 04 66 52 04 05

Espace Partenaires
21 rue Soubeyranne - 30100 Alès
Tél. : 04 34 13 85 55